

JOURNÉE D' ACTIONS DU 29 AVRIL 2021

La CGT revendique un socle social de haut niveau, Pour reconquérir l'industrie

La crise sanitaire et sociale, vécue par les salariés et retraités de notre pays, est particulièrement dure. Depuis des décennies, les méfaits désastreux du libéralisme ont fragilisé notre industrie, nos services publics et, par conséquent, notre capacité d'action face à la crise sanitaire.

Jusqu'à présent l'UIMM propose des textes sur les différents thèmes de la négociation de branche qui sont en-dessous de l'existant. En agissant ainsi, cela lui permet de faire reculer les droits actuels des salariés ou, au mieux, de rester au statu quo. Cette « *forme de négociation* » a pour objectif de faire pression sur l'ensemble des organisations syndicales et ainsi obtenir des accords au rabais pour les salariés.

À titre d'exemple, le temps de travail avec un contingent d'heures supplémentaires a explosé. De 220 heures supplémentaires par an et par salarié, il est prévu de passer à 300 heures. A cela s'ajoutent 150 heures. Ce qui fait un total de 450 heures. Cela reviendrait donc à travailler 6 jours/semaine/an. C'est une mise à mort des 35 H, des 39 H, des 40 H... C'est inacceptable !!!

Ces propositions, d'un autre siècle, pèseront sur les capacités de développement économique

du pays et iront à l'encontre du besoin des salariés et des entreprises. **Il faut, au contraire, passer par des mesures de progrès social, de reconnaissance des salariés et de véritables garanties collectives pour tous, pour que la branche soit réellement attractive pour les jeunes générations.**

Ce sont des conditions indispensables pour développer notre industrie Française.

Pour la FTM-CGT, il est urgent d'augmenter les salaires au sein des entreprises de la métallurgie, les Minima Garantis Conventionnels et Le Revenu Minimum Hiérarchique (RMH).

La non-revalorisation des minima en 2020, à plusieurs endroits, a eu pour conséquence de réduire plusieurs coefficients de début de grille sous le niveau du SMIC.

La vision de l'UIMM réside-t-elle à vendre aux investisseurs une branche professionnelle à bas salaires ?

Quels arguments seront apportés aux jeunes dans les centres de formation pour rester dans la branche, avec ces niveaux de salaires ?

Pour la CGT, il n'est pas acceptable d'avoir une grille qui débute en-dessous du SMIC. L'UIMM portera la responsabilité de l'échec des négociations en 2020. **La FTM-CGT continuera de porter son projet avec un début de grille à 1800€.**

La prime d'ancienneté, pour beaucoup de salariés, reste l'une des premières augmentations de rémunération. La proposition de la CGT est simple et réaliste et est déjà en place dans plusieurs entreprises de notre branche :

- Maintien de la prime, avec comme calcul, 1% du salaire de base du salaire par année d'ancienneté dans la branche.

La prime de panier doit également être revalorisée. Il serait judicieux de s'aligner sur le mieux-disant qui se pratique dans certains départements.

Pour toutes ces raisons, **la FTM-CGT appelle, le 29 avril**, tous les salariés à participer aux actions organisées dans les territoires et les entreprises (assemblées, débrayages, grèves, ...)

Pesons sur les négociations et sur les annonces de casse de l'emploi, de licenciements, de réorganisation de nos sites industriels et inversons les prétentions patronales.

La CGT porte des propositions et des arguments forts de la réduction du temps de travail et des 32 heures, un des leviers majeurs pour créer massivement de l'emploi et réduire les inégalités et la précarité.

Signons et faisons signer la pétition fédérale



pour une convention collective nationale améliorant les droits actuels territoriaux et nationaux,

contre le recul social et en particulier la casse des classifications, des 35 heures, du statut cadre, des primes d'ancienneté, de nuit, de panier, d'équipe...

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Nom Prénom

Adresse

Tél. Entreprise email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale, Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 01.55.82.86.53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr